

Discours de Monsieur Philippe Marland,  
Ambassadeur Permanent de la France auprès de l'OCDE

*Rome, 21 Novembre 2007*

La France se félicite de cette célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la convention de l'OCDE contre la corruption car, comme vous le savez, la France est fortement engagée dans la lutte contre la corruption transnationale. Cet engagement s'est traduit au cours des dernières années par la ratification et la transposition de nombreux instruments internationaux en matière de lutte contre la corruption :

- La France a ratifié la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales en juillet 2000 ;
- Elle a été le premier pays du G8 à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption en juillet 2005, qui est le premier instrument pénal à vocation universelle dans ce domaine ;
- Par une loi de février 2005, elle a autorisé la ratification de la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption ;
- Par une loi du 13 novembre 2007 elle a transposé les dernières stipulations des conventions du Conseil de l'Europe et de la Convention de Mérida.

Dans ce contexte, s'agissant plus particulièrement de la convention de l'OCDE, il est parfaitement légitime que les entreprises de nos pays se montrent soucieuses d'une application homogène des règles et se déclarent très attentives au risque de concurrence déloyale qui

pourrait être induit par une application hétérogène de la Convention, notamment si son interprétation ou si le degré d'exigence à l'égard de sa mise en œuvre devaient varier d'un Etat partie à l'autre.

C'est la raison pour laquelle, la France veille tout particulièrement à promouvoir des règles du jeu équitables et homogènes en ce domaine.

Au sein de l'OCDE, en matière de corruption, la France souhaite que le groupe de travail se concentre aujourd'hui sur le suivi rigoureux de la transposition et de la mise en œuvre de la Convention par les 37 Etats parties. Ce mécanisme de suivi a démontré son efficacité amenant les Etats à prendre des mesures législatives concrètes pour lutter contre la corruption d'agents publics étrangers. A ce titre, les attentes de la société civile, des ONG et des instances internationales comme le G8 sont grandes. C'est la raison pour laquelle, il apparaît aujourd'hui indispensable que le groupe de travail élabore les futures phases d'évaluation qui permettront de prolonger et d'améliorer le travail accompli par le groupe depuis 10 ans.

Enfin, comme vous le savez, les Etats parties se penchent actuellement sur une possible révision des instruments anti-corruption de l'OCDE. Cet exercice doit permettre au groupe de travail de faire un bilan de son action et de mettre en lumière les améliorations qui pourraient être apportées aux textes. Il s'agit là d'une autocritique saine qui faute d'être conduite, pourrait envoyer un signal négatif sur la volonté des Etats parties à la convention de continuer à faire de cette dernière un modèle en matière de lutte contre la corruption.

La France, dans le cadre de l'OCDE, mais également dans toutes les enceintes internationales compétentes continuera, comme elle l'a fait jusqu'à présent, de promouvoir activement la lutte contre la corruption.

Dans cette optique, la France met un accent particulier sur la mise en place de mécanismes de surveillance mutuelle une fois que les Etats ont souscrit à des obligations en matière de lutte contre la corruption.

Un défi très important pour l'avenir est par ailleurs d'intégrer les Etats émergents dans la démarche de lutte contre la corruption telle qu'elle est mise en œuvre notamment au sein du groupe corruption de l'OCDE. Les efforts doivent être intensifiés pour convaincre ces pays, qui disposent d'atouts économiques importants, de l'intérêt qu'il y a pour eux à s'intégrer de façon ordonnée dans l'économie mondiale et à adhérer pleinement aux standards de l'OCDE. Il est à cet égard encourageant de constater que la Convention de l'OCDE rayonne d'ores et déjà au delà de cette Organisation, 7 Etats (dont dernièrement l'Afrique du sud) étant devenus parties en plus des 30 pays membres. Il faut poursuivre dans cette voie, car la lutte contre la corruption est, dans une économie mondialisée, plus que jamais, l'affaire de tous.